

LA FONCTION PUBLIQUE

LES INFIRMIÈRES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, les infirmières du service médical du service fédéral employées dans les cliniques et les hôpitaux des régions éloignées du Manitoba s'inquiètent vivement du retard dans les négociations de leur contrat. Ces infirmières travaillent sans contrat depuis trois mois et demi déjà. Vu le relèvement de traitement accordé dernièrement aux infirmières provinciales, bon nombre d'entre elles...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à poser, aurait-il l'obligeance de le faire tout de suite?

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor pourrait-il me dire où en sont ces négociations et quand une nouvelle convention sera signée avec ces infirmières?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Smith (Churchill): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de poser à nouveau ma question au président du Conseil du Trésor. Les infirmières du service médical et du service fédéral employées dans les hôpitaux des régions éloignées du Manitoba travaillent sans contrat depuis trois mois et demi. Vu le relèvement de traitement accordé aux infirmières du Manitoba...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr que le ministre peut répondre à la question maintenant.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, un conseil de conciliation examine la situation et nous comptons recevoir un rapport d'un jour à l'autre. S'il est acceptable aux yeux des parties intéressées, nous signerons une convention. Cette décision a été prise par les infirmières. Si l'une des parties n'accepte pas le rapport du Conseil de conciliation, il pourrait y avoir grève. J'espère que ce ne sera pas le cas et que nous pourrons signer rapidement une convention avec les infirmières. Elles ne devraient pas s'inquiéter de toute façon, car le nouveau contrat sera rétroactif à la date d'expiration de l'ancien.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

DEMANDE D'INTENSIFICATION DES RECHERCHES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA QUESTION DE LA COLLABORATION ENTRE LE CNR ET LES SECTEURS INDUSTRIELS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, le déficit commercial net du Canada s'est élevé l'an dernier à près de 7 milliards de dollars dans le domaine de la technologie de pointe, c'est-à-dire trois fois notre déficit d'il y a quatre ans. Or tout semble indiquer que cette situation ne fera que s'aggraver cette année. J'aimerais donc demander au ministre de la Science et de la Technologie quelles mesures le gouvernement envisage de prendre pour intensifier les recherches et le développement dans ce domaine et créer les métiers passionnants dont ont besoin les Canadiens?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, comme en attestent les prévisions budgétaires, nous avons multiplié les divers stimulants destinés à développer les activi-

Questions orales

tés et le potentiel du Canada dans le domaine de la technologie de pointe. En outre, une série d'études est en cours dans ce secteur, en particulier le programme de recherches dans le domaine des satellites lancé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et peut-être aussi le ministre des Communications.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre et le gouvernement ont-ils l'intention d'encourager le Conseil national de recherches à effectuer à l'avenir ses recherches en collaboration avec les quelque 20 secteurs industriels du Canada de façon à ce que la recherche et le développement soient à l'avenir axés sur le mieux-être et le progrès du Canada au profit des Canadiens?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, c'est l'orientation et le but essentiel de ce qu'on appelle la politique «faire ou faire faire», et je pense que le Conseil national de recherches collabore étroitement avec les secteurs industriels et s'efforce dans toute la mesure du possible à distribuer des contrats de recherche à l'extérieur plutôt que de développer ses propres installations et à effectuer lui-même ses recherches.

* * *

LES OLYMPIADES

LA SÉCURITÉ POUR LES RÉGATES À KINGSTON—DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ET DE RECOURS AUX AUTORITÉS LOCALES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur les mesures de sécurité à prendre au cours des Jeux olympiques, et je l'adresse au ministre de la Défense nationale, bien qu'il puisse inviter un de ses collègues à y répondre. Jusqu'à présent, aucune disposition n'a été prise avec le comité local d'organisation de Kingston sur les mesures de sécurité à prendre au cours des régates des Jeux olympiques, qui exigent de vastes étendues tant à terre qu'au large. Le ministre voudrait-il nous indiquer les mesures de sécurité que l'on envisage et la date à laquelle les responsables locaux seront mis au courant?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le ministère met actuellement au point les mesures de sécurité à prendre au cours des Jeux olympiques de Montréal et, particulièrement, au cours des épreuves nautiques de Kingston, mais je ne puis donner aucun détail ici.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il se décider à mettre le plutôt possible au courant le comité local d'organisation, pour qu'il puisse collaborer davantage à prendre les dispositions voulues.

M. Richardson: Oui, monsieur l'Orateur, le comité local sera consulté.

* * *

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ D'ÉPIDÉMIE DE MYXOSOMA CEREBRALIS CHEZ LES POISSONS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État) (Pêches): Monsieur l'Orateur, je me suis renseigné pour répondre au